

Image not found or type unknown



Remboursement huissier

Par **Lola012**, le **12/03/2021** à **14:49**

Bonjour, rnrnJe rembourse actuellement mon huissier de justice suite à un crédit non payé de 8.500 euro. Hors, quelques mois après ils m'ont envoyé une injonction de payer du tribunal. Je n'ai pas compris, pourtant je rembourse bien tous les mois comme convenu lors de notre accord.rnrnMerci d'avance.

Par **Tisuisse**, le **12/03/2021** à **15:20**

Bonjour,rnrnSi, pour une dette de 8.500 euros, vous ne remboursez que 50 ou 100 euros par mois, dans 20 ans vous serez encore à rembourser car ce montant couvre à peine les frais d'huissier. Le créancier a donc exigé que vous remboursiez tout le plus rapidement possible, et c'est son droit.